

LE 2 MARS 2020

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE

Assemblée ordinaire du conseil municipal de Hatley, tenue au 2100, route 143, Hatley (Québec), lundi le 2 mars 2020 à 19 h, présidée par M. Denis Ferland, maire et à laquelle assistent les conseillers suivants :

M. Éric Hammal, M. Gilles Viens et les conseillères, Mme Chantal Montminy et Mme Hélène Daneau.

Le conseiller, M. Guy Massicotte et la conseillère, Mme Lucie Masse sont absents.

M. André Martel, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre l'assemblée devant 3 citoyens.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Hélène Daneau, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Le point divers reste ouvert.

ORDRE DU JOUR
De l'assemblée du 2 mars 2020

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 février 2020

4. CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

5. ADMINISTRATION

5.1 Frais de parc – Lotissement, lot 5 664 430 situé sur le chemin du Lac

5.2 Annulation de la vente pour non-paiement des taxes

5.3 Modification de la résolution 2019-134 – Entente avec la Ressourcerie des Frontières

5.4 Mandat d'archivage et destruction des documents municipaux

5.5 Installation de panneaux acoustiques au Centre communautaire

6. TRANSPORT – VOIRIE

6.1 Attribution de contrat – Calcium pour la saison 2020

6.2 Attribution de contrat – Rechargement saison 2020

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Avis de motion – Règlement 2044 – Règlement en prévention incendie

7.2 Délégation de l'application de la Loi P-38.002 « Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens » à la SPA de l'Estrie

8. URBANISME

8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en février 2020

8.2 Demande de dérogation mineure – lot 5 664 430

8.3 Attribution d'un numéro d'immeuble – lot 4 666 312 sur la route 143

9. HYGIÈNE DU MILIEU

**Résolution
2020-030**

- 9.1 Appel d'offre pour la cueillette de déchets
- 9.2 Appel d'offre pour la cueillette des matières compostables
- 9.3 Adjudication du contrat de vidange des fosses septiques

10. LOISIRS et CULTURE

- 10.1 Aucun

11. FINANCES

- 11.1 Rapport de délégation de compétence
- 11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer
- 11.3 Dépôt de l'état de fonctionnement préliminaire au 29 février 2020
- 11.4 Renouvellement d'un prêt à la CIBC

12. DIVERS

- 12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 3 février 2020

**Résolution
2020-031**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 3 février 2020 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

4 CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

Le directeur général dépose un bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

5 ADMINISTRATION

5.1 Frais de parc – Lotissement, lot 5 664 430 situé sur le chemin du Lac

CONSIDÉRANT que le propriétaire a présenté une demande de subdivision du lot 5 664 430 ;

CONSIDÉRANT que dans le cas d'un projet de lotissement, les dispositions concernant les parcs et terrains de jeux et espaces naturels s'appliquent ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit décider si elle souhaite obtenir une contribution de terrain, une contribution financière ou une combinaison des deux pour établir ou entretenir les parcs et terrains de jeux ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire doit céder 8% de la superficie totale du site ou 8% de la valeur du site proportionnellement à la superficie du terrain ;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne souhaite pas établir de parcs dans ce secteur ;

**Résolution
2020-032**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu d'autoriser à demander à ce que le propriétaire verse une somme d'argent représentant 8% de la valeur du site pour les lots projetés 6 359 761 et 6 359 762. Le tout selon les calculs de JP Cadrin évaluateurs agréés et conformément à l'article 3.5 du règlement de lotissement 98-07.
Adopté à l'unanimité.

5.2 Annulation de la vente pour non-paiement des taxes

CONSIDÉRANT que les propriétaires de l'immeuble ayant le matricule 9010 52 7832 ont effectués un paiement significatif sur leur solde dû ;

CONSIDÉRANT que ce montant est à la satisfaction des membres du conseil ;

**Résolution
2020-033**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'annuler les démarches afin de procéder à la vente pour non-paiement des taxes dans ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

5.3 Modification de la résolution 2019-134 – Entente avec la Ressourcerie des Frontières

Considérant que les discussions intervenues entre les différents partenaires qui sont tous en accord avec une entente de 5 ans;

Considérant que la Ressourcerie des Frontières a déposé une proposition d'entente pour les années 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 basé sur le volume amassé par la Ressourcerie, pour les 3 dernières années connues plus une indexation annuelle de 3%;

Considérant que le volume moyen pondéré amassé par la Ressourcerie pour les années 2016, 2017 et 2018 est de 19 tonnes;

Considérant que la Ressourcerie des Frontières prévoit une équité entre les municipalités participantes d'ici 5 ans;

**Résolution
2020-034**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente de 5 ans confirmant la tarification de 2020 au montant de 8 583 \$ ainsi que la méthode de calcul pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024, la présente résolution remplace la résolution 2019-134.

Adopté à l'unanimité.

5.4 Mandat d'archivage et destruction des documents municipaux

Considérant que la municipalité est assujettie à des obligations et des responsabilités en vertu de la *Loi sur les archives*;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités prévues dans la politique de gestion des documents actifs et semi-actifs des organismes publics qui est établie par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ);

Considérant que la municipalité doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation qui détermine les périodes d'utilisation et les supports de conservation de leur document actif et semi-actif et qui indique quels documents inactifs sont conservés de manières permanentes et lesquels sont éliminés;

Considérant que la municipalité a accumulé une masse de documents depuis la dernière destruction de documents conformément au calendrier établi;

Considérant l'importance et l'ampleur de la tâche à exécuter relativement à la disponibilité du personnel municipale;

Résolution

2020-035

Il est proposé par la conseillère Hélène Daneau, et résolu d'accorder le mandat à H.B Archiviste S.E.N.C. de procéder à l'inventaire, le traitement, l'analyse, le reclassement et la destruction des dossiers de la municipalité selon le calendrier d'archivage. Le coût du mandat est de 1 100.27 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

5.5 Installation de panneaux acoustiques au Centre communautaire

Considérant que la municipalité a reçu l'approbation d'une subvention de 15 000 \$ du ministère de l'Emploi et du Développement social du Canada dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour l'installation de panneaux acoustiques;

Considérant que la municipalité a demandé des prix à 3 firmes spécialisées;

Résolution
2020-036

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'accorder le mandat à Spica Acoustique de Terrebonne de procéder à la fabrication et la pose de 56 panneaux acoustiques à être installés au Centre communautaire. Le coût du mandat est de 13 152.83 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

6 TRANSPORT – VOIRIE

6.1 Attribution de contrat – Calcium pour la saison 2020

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 3 fournisseurs pour l'épandage d'environ 115 000 litres de calcium liquide à 35 % ;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions le 27 février dernier en présence des fournisseurs ;

Considérant que deux soumissions ont été déposées dans les délais à savoir ;

Fournisseur	Prix	
	Au litre	Total
SOMAVRAC C.C Inc.	0.3680	42 320.00 \$
MULTI ROUTES Inc.	0.3190	36 685.00 \$

Résolution
2020-037

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu d'adjuger le contrat à Multi Routes Inc. pour l'achat et l'épandage d'environ 115 000 litres de calcium liquide à 35 % à 0,319 \$ le litre plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

6.2 Attribution de contrat – Rechargement pour la saison 2020

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 6 fournisseurs pour la fourniture et le transport d'environ 4 000 tonnes de pierre concassée de type MG-20b incluant le concassage, le chargement, la pesée, le transport, le nivelage, la compaction et le contrôle de la compaction au chantier ;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions le 27 février dernier en présence des fournisseurs ;

Considérant que six soumissions ont été déposées dans les délais à savoir ;

	Pierre concassée MG-20b de carrière incluant le concassage, le chargement, la pesée, le transport, le nivelage, la compaction et le contrôle de la compaction au chantier (4000 tonnes)					
	Prix unitaire	Total	Somme partielle	TPS	TVQ	TOTAL
Couillard construction	19.41 \$	\$	77 460.00 \$	3 882.00 \$	7 744.59 \$	89 266.59 \$
Transport Marcel Morin	16.49 \$	\$	65 960.00 \$	3 298.00 \$	6 579.51 \$	75 837.51 \$
Pavage Maska	18.37 \$	\$	73 480.00 \$	3 674.00 \$	7 329.63 \$	84 483.63 \$
Sintra	22.87 \$	\$	91 480.00 \$	4 574.00 \$	9 125.13 \$	105 176.13 \$
Construction Goudreau	17.93 \$	\$	71 720.00 \$	3 586.00 \$	7 154.07 \$	82 460.07 \$

**Résolution
2020-038**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu d'adjuger le contrat à Transport Marcel Morin pour l'achat et le transport d'environ 4 000 tonnes de pierre concassée de type MG-20b incluant le concassage, le chargement, la pesée, le transport, le nivelage, la compaction et le contrôle de la compaction au chantier au coût de 16.49 \$/la tonne pour un total de 65 960.00 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Avis de motion – Règlement 2044 – Règlement en prévention incendie

**Avis de
Motion
2020-039**

Avis de motion est donné par le conseiller Gilles Viens, que lors d'une prochaine assemblée le Règlement 2044 abrogeant les Règlements 2029 et 2023 en prévention incendie sera adopté afin d'établir les critères pour l'émission de certains permis et d'identifier les champs d'action pour les préventionnistes.

Adopté à l'unanimité.

7.2 Délégation de l'application de la Loi P-38.002 « Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens » à la SPA de l'Estrie

CONSIDÉRANT que la municipalité de Hatley a une entente avec la Société protectrice des animaux de l'Estrie concernant la protection et le contrôle des animaux sur son territoire ;

CONSIDÉRANT la nouvelle réglementation du ministère de la Sécurité publique, dont l'application, a été déléguée aux villes et municipalités ;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle réglementation découle de la Loi P-38.002 « Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens », sera en force le 3 mars prochain ;

CONSIDÉRANT que cette réglementation encadre particulièrement les chiens qui ont mordu ou montré de l'agressivité ;

CONSIDÉRANT que de nouvelles dispositions sont maintenant obligatoires pour encadrer toutes les démarches à la suite d'un incident et que ceux-ci sont exigeants et demandent l'implication des médecins vétérinaires, en autre ;

CONSIDÉRANT que les nouvelles dispositions de la réglementation provinciale ne sont pas toutes incluses dans notre règlement ;

**Résolution
2020-040**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu que la municipalité délègue le mandat d'application du règlement d'application de la Loi P-38.002 « Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens » à la SPA de l'Estrie.

Adopté à l'unanimité.

8 URBANISME

8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en février 2020

Le directeur général dépose le rapport cumulatif des émissions de permis pour la période terminant en février 2020. Pour la période visée, 1 permis de rénovation/modification a été émis pour un montant de 9 000 \$.

8.2 Demande de dérogation mineure – lot 5 664 430

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 5 664 430 a soumis une demande de dérogation mineure, pour deux lots, concernant la largeur minimale de la ligne face à un lac ;

CONSIDÉRANT que l'article 4.2.1 du règlement de lotissement 98-07 exige une largeur minimale de 35 mètres pour la ligne face à un lac ;

CONSIDÉRANT qu'il est impossible pour le propriétaire de subdiviser le lot en deux parties de largeur égale en respectant la réglementation ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a effectué l'étude du projet ;

CONSIDÉRANT que la dérogation est mineure et ne cause aucun préjudice aux voisins ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des documents relatifs à la demande ;

**Résolution
2020-041**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure concernant le lot 5 664 430 (lots projetés 6 359 761, 6 359 762) pour permettre une largeur sur la ligne face au lac de 30.48 mètres pour ces lots plutôt que 35 mètres tels qu'exigés par l'article 4.2.1 du règlement de lotissement.

Adopté à l'unanimité

8.3 Attribution d'un numéro d'immeuble – lot 4 666 312 sur la route 143

CONSIDÉRANT que sans numéro d'immeuble, un résident ne peut avoir accès aux services de communication tel que le téléphone et/ou l'électricité ;

CONSIDÉRANT la distance actuelle entre les résidences existantes ;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel d'attribuer des numéros d'immeubles dans un ordre numérique afin d'optimiser les délais de réponse pour les services d'urgence ;

**Résolution
2020-042**

Il est proposé par la conseillère Hélène Daneau, et résolu d'attribuer le numéro d'immeuble 3700 au lot 4 666 312 situé sur la route 143.

Une lettre sera transmise au propriétaire dans le but de les informer et leur fournir les explications nécessaires.

La municipalité avisera les services d'urgence et procédera à l'installation d'une plaque réfléchissante portant le numéro d'immeuble, à l'entrée dudit lot.

Adopté à l'unanimité.

9 HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Appel d'offre pour la cueillette de déchets

**Résolution
2020-043**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu d'autoriser le directeur général d'aller en appel d'offre afin d'identifier un fournisseur de service pour procéder à la cueillette et au transport des matières résiduelles sur le territoire de Hatley pour une période pouvant aller d'un an à 3 ans selon l'option à être choisi.

Adopté à l'unanimité.

9.2 Appel d'offre pour la cueillette des matières compostables

**Résolution
2020-044**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'autoriser le directeur général d'aller en appel d'offre afin d'identifier un fournisseur de service pour procéder à la cueillette et au transport des matières compostables sur le territoire de Hatley pour une période pouvant aller d'un an à 3 ans selon l'option à être choisi.

Adopté à l'unanimité.

9.3 Adjudication du contrat de vidange des fosses septiques

**Résolution
2020-045**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu d'adjuger le contrat à Beauregard Fosses Septiques pour la vidange des fosses septiques sur notre territoire pour l'année 2020.

La vidange sera de 143.95 \$ l'unité pour une vidange sélective de 750 à 850 gallons;
142.59 \$ pour une fosse de 1 000 gallons;
149.59 \$ pour une fosse de 1 250 gallons;
152.59 \$ pour une fosse de 1 500 gallons;
132.99 \$ pour la vidange complète d'une fosse de 750 gallons;
142.29 \$ pour une fosse scellée de 1 000 à 1 500 gallons.

Pour un total estimé de 17 561.90 \$, plus taxes.

En plus du coût de la vidange, le coût de la disposition sera facturé selon la politique en vigueur à la Régie intermunicipale de gestion des déchets solide de la région de Coaticook (RIGDSC). Les montants totaux seront refacturés aux propriétaires concernés.

Adopté à l'unanimité.

10 LOISIR ET CULTURE

10.1 Aucun

11 FINANCE

11.1 Rapport de délégation de compétence

En conformité avec le règlement 2007-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétence, le directeur général dépose son rapport sur les dépenses qu'il a autorisées pour un montant total de 1 020.15 \$, pour le mois de février 2020.

11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

Considérant que le directeur général dépose une liste des chèques émis depuis le 1^{er} février 2020;

Résolution 2020-046

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu ;

De ratifier le paiement des salaires des employés pour le mois de février 2020 du chèque 4847 au chèque 4870 pour un montant de 15 418.98 \$;

De ratifier le paiement des dépenses du chèque numéro 9199 au chèque 9242 pour un montant de 124 225.87 \$.

9199	HYDRO QUÉBEC	Éclairage de rues	350,04 \$
9200	EUROFINS ENVIRONNEX	Analyse d'eau	271,92 \$
9201	HTCK	Essence voirie	323,94 \$
9202	RIGDSC	Enfouissement et compost	1 035,96 \$
9203	DOLORES PAGE	Dépense Fête des Neiges	51,79 \$
9204	MOBILER DIRECT	Réparation de porte d'armoire	171,31 \$
9205	INFOTECH	Contrat annuel	8 249,46 \$
9206	MINISTRE DES FINANCES	Demande d'aliénation à la CPTAQ	309,00 \$
9207	BELL CANADA	Appel sans frais	13,74 \$
9208	BELL MOBILITÉ	Cellulaire	24,39 \$
9209	CHRISTINE ROY	Remboursement pour fête d'enfants	200,03 \$
9210	N4 MOBILE	Frais d'internet mensuel	236,71 \$
9211	AQUATEC PLOMBIER	Réparation d'entrée d'eau	197,06 \$
9212	SAMANTHA PIGEON	Entretien ménager	332,00 \$
9213	HYDRO QUÉBEC	Stations de pompage	105,19 \$
9214	France BEAUDIN	Abonnement bibliothèque	10,00 \$
9215	HYDRO QUÉBEC	Stations de pompage	51,39 \$
9216	INFOTECH	Banque d'heures	1 494,69 \$
9217	9067-7295 QC (STODDARD)	Déneigement (4/6)	34 786,58 \$
9218	MRC MEMPHRÉMAGOG	Maintien des inventaires	43 968,58 \$
9219	EXCAVATION R MADORE	Réparation de chemin	137,97 \$
9220	MINISTRE DES FINANCES	REMISES DE L'EMPLOYEUR	6 822,21 \$
9221	RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR	2 594,10 \$
9222	SPA ESTRIE	Frais mensuel	212,34 \$
9223	SERVICES EXP	Honoraires professionnels	7 823,65 \$
9224	SERVICE ENT. LUMIÈRES	Réparation de 2 lumières	436,16 \$
9225	S.A.A.Q	Immatriculation	494,00 \$
9226	CROIX ROUGE	Cotisation annuelle	170,00 \$
9227	BELL CANADA	Hôtel de ville	474,84 \$
9228	FONDATION HÔPITAL	Aide financière (3/3)	1 480,00 \$
9229	FONDS D'INFORMATION GROUPE FINANCIER	Avis de mutation	28,00 \$
9230	EMPIRE	REMISES DE L'EMPLOYEUR	1 052,73 \$
9231	COMBEQ	Congrès 2020	724,34 \$
9232	MARCHÉ PATRY	Achat de repas et autres	90,82 \$
9233	TRANSPORT S TAYLOR	Cueillettes de déchets, compostables et récup	6 513,68 \$
9234	ACTION SECOURS	Formation secouriste CNESST	107,10 \$
9235	BUREAU EN GROS	Papier et boîtes	119,54 \$
9236	ANDRÉ MARTEL	Frais de déplacement et dépenses	124,74 \$
9237	MRC COATICOOK	Plastiques agricoles	2 043,46 \$
9238	EPB ENTREPÔT	Cartouche et tambour	183,96 \$
9239	VIVACO	Bidon et chlore	18,83 \$
9240	N4 MOBILE	Frais d'internet mensuel	236,71 \$
9241	PUROLATOR	Frais de livraison	5,52 \$

Adopté à l'unanimité.

11.3 Dépôt de l'état de fonctionnement préliminaire au 29 février 2020

Le directeur général dépose l'état de fonctionnement au 29 février 2020.

11.4 Renouvellement d'un prêt à la CIBC

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 2005-01 – Aqueduc Hatley, la municipalité de Hatley souhaite emprunter un montant total de 14 412 \$ soit le solde résiduaire dudit règlement;

ATTENDU Qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

**Résolution
2020-047**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu;

Qu'un emprunt au montant de 14 412 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2005-01 soit réalisé au taux de 3.85 % pour une période de 5 ans, au terme duquel le solde sera à zéro;

Que le capital et les intérêts sur l'emprunt soient payables mensuellement au montant de 264.44 \$. Le directeur général est autorisé à signer tout document relatif au renouvellement d'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

12 DIVERS

12.1 Aucun

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne félicite les membres du conseil pour les événements de loisirs organisés à la municipalité comme la Fête des neiges, la Fête des enfants, l'Halloween et les autres activités. Le maire la remercie pour ses bons mots.

La citoyenne demande si le propriétaire du lot sur le chemin du Sanctuaire a les autorisations pour les travaux qu'il exécute actuellement dans une zone qui lui semble fragile et à risque. Le directeur général mentionne qu'à sa connaissance le propriétaire a demandé un permis d'abattage, mais que pour plus de détail, il faudra qu'il vérifie avec l'inspecteur en bâtiment. Le maire mentionne qu'un suivi sera effectué avec l'inspecteur et le propriétaire du terrain afin de s'assurer que tous les permis émis soient respectés. Un suivi sera aussi effectué directement avec la citoyenne afin de lui rendre compte de la situation.

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par le conseiller Éric Hammal, il est 19 h 28.

Denis Ferland
Maire

André Martel
Directeur général/secrétaire-trésorier